

Bulletin officiel n° 5284 du 9 hijra 1425 (20 janvier 2005)

Arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2172-04 du 11 ramadan 1425 (25 octobre 2004) approuvant l'avenant n° 4 à l'accord pétrolier conclu le 2 ramadan 1421 (29 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Entreprise Oil Exploration Limited , Kerr Mc Gee du Maroc Limited et Energy Africa Morocco Limited , conclu le 15 septembre 2004 entre ledit office et les sociétés : Kerr Mc Gee du Maroc Limited , Energy Africa Morocco Limited , Shell Deepwater Exploration Morocco GmbH et Wintershall AG .

Le ministre de l'énergie et des mines,
Le ministre des finances et de la privatisation,

Vu la loi n° 21-90 relative à la recherche et à l'exploitation des gisements d'hydrocarbures promulguée par le dahir n° 1-91-118 du 27 ramadan 1412 (1er avril 1992), telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 27-99 promulguée par le dahir n° 1-99-340 du 9 kaada 1420 (15 février 2000), notamment ses articles 4 et 34 ;

Vu le décret n° 2-93-786 du 18 jourmada I 1414 (3 novembre 1993) pris pour l'application de la loi n° 21-90 susvisée, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-99-210 du 9 hijra 1420 (16 mars 2000), notamment son article 60 ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'industrie, du commerce, de l'énergie et des mines et du ministre de l'économie, des finances, de la privatisation et du tourisme n° 430-01 du 24 chaoual 1421 (19 janvier 2001) approuvant l'accord pétrolier conclu le 2 ramadan 1421 (29 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Entreprise Oil Exploration Limited , Kerr Mc Gee du Maroc Limited et Energy Africa Morocco Limited pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures sur les permis de recherche dénommés Cap Draa Haute Mer I, II, III, IV, V et VI ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2042-04 du 20 jourmada II 1425 (7 août 2004) approuvant l'avenant n° 1 audit accord pétrolier, conclu le 20 jourmada II 1425 (7 août 2004) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Entreprise Oil Exploration Limited , Kerr Mc Gee du Maroc Limited , Energy Africa Morocco Limited et Entreprise Oil Limited ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2043-04 du 21 jourmada II 1425 (8 août 2004) approuvant l'avenant n° 2 audit accord pétrolier, conclu le 8 août 2004 entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les sociétés Entreprise Oil Limited , Kerr Mc Gee du Maroc Limited , Energy Africa Morocco Limited et Shell Deepwater Exploration Morocco GmbH ;

Vu l'arrêté conjoint du ministre de l'énergie et des mines et du ministre des finances et de la privatisation n° 2044-04 du 22 jourmada II 1425 (9 août 2004) approuvant l'avenant n° 3 audit accord pétrolier, conclu le 9 août 2004 entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les sociétés Kerr Mc Gee du Maroc Limited , Energy Africa Morocco Limited et Shell Deepwater Exploration Morocco GmbH ;

Vu l'avenant n° 4 audit accord pétrolier, conclu le 15 septembre 2004 entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières et les sociétés : Kerr Mc Gee du Maroc Limited , Energy Africa Morocco Limited et Shell Deepwater Exploration Morocco GmbH et Wintershall A.G ,

Arrêtent :

Article premier : Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent arrêté conjoint, l'avenant n° 4 à l'accord pétrolier susvisé conclu le 2 ramadan 1421 (29 novembre 2000) entre l'Office national de recherches et d'exploitations pétrolières, représentant le Royaume du Maroc, et les sociétés Entreprise Oil Exploration Limited , Kerr Mc Gee du Maroc Limited et Energy Africa Morocco Limited , conclu le 15 septembre 2004 entre ledit office et les sociétés : Kerr Mc Gee du Maroc Limited , Energy Africa Morocco Limited , Shell Deepwater Exploration Morocco GmbH et Wintershall A.G , pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures dans la zone d'intérêt dite Cap Drâa Haute Mer , comprenant six permis de recherche dénommés Cap Drâa Haute Mer I à VI .

Article2 : Le présent arrêté conjoint sera publié au Bulletin officiel.

Rabat, le 11 ramadan 1425 (25 octobre 2004).

Le ministre de l'énergie
et des mines,
Mohamed Boutaleb.

Le ministre des finances
et de la privatisation,
Fathallah Oualalou.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 5283 du 6 hija 1425 (17 janvier 2005).